

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE NIVEAU 2

MAJ 2026-1

OBJECTIFS

Faire acquérir les compétences d'« équipier secouriste » : prendre en charge, au sein d'une équipe constituée et avec le matériel de premiers secours, une ou plusieurs victimes, dans l'attente ou en complément des services publics de secours.



Certification RS5720



28 heures, soit 4 jours de formation

Modalité pédagogique – présentiel

EN RÉSUMÉ

Le PSE2 délivre le certificat d'« équipier secouriste ». Il permet d'intervenir au sein des équipes engagées sur les opérations de secours organisées sous le contrôle des autorités publiques et sur les dispositifs prévisionnels de secours (DPS). Avec le PSE1, c'est un prérequis pour l'entrée en formation Sauveteur Aquatique (SSA).

COMPÉTENCES VISÉES

- Prendre en charge une personne :
 - présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
 - victime d'une atteinte circonstancielle ;
 - présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.
- Assurer, au sein d'une équipe :
 - l'immobilisation, totale ou partielle, d'une victime d'un traumatisme du squelette ;
 - le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
- Évoluer dans le cadre juridique applicable et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi.
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, réaliser un bilan et le transmettre.

PÉDAGOGIE

Enseignement modulaire, progressif et intégré : démonstrations, apprentissage des gestes, cas concrets et mises en situation en équipe, avec le matériel de premiers secours.

ÉVALUATION

Évaluation continue. Le certificat est délivré à l'apprenant qui a suivi l'intégralité de la formation et qui :

- réalise correctement l'ensemble des techniques et procédures abordées ;
- démontre, en mises en situation, l'atteinte des objectifs en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

FORMATION CONTINUE

Obligatoire chaque année pour conserver le bénéfice du certificat (FC PSE2).

PRÉREQUIS Être titulaire du certificat PSE1, ou de son équivalence, à jour de formation continue. Joindre l'attestation PSE1 à l'inscription.

PUBLIC 16 ans minimum ; les mineurs doivent être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale.

ORGANISATION De 6 à 12 stagiaires.

INTERVENANTS Équipe pédagogique arrêtée par l'autorité d'emploi (FFSS), composée de formateurs titulaires du certificat de « Formateur aux Premiers Secours », à jour de formation continue.

Le programme

Conforme aux références techniques nationales PSE, édition 2026. Répartition indicative sur 4 jours.

Jour 1	Cadre juridique et rôle de l'équipier secouriste · bilan approfondi et transmission · malaises et aggravation d'une maladie (douleur thoracique, difficulté respiratoire, AVC, crise convulsive, diabète...)
Jour 2	Atteintes circonstanciées : affections liées à la chaleur et refroidissement actif avancé, hypothermie, électrisation, intoxications, piqûres et morsures, accouchement inopiné et massage utérin · souffrance psychique et comportement inhabituel
Jour 3	Traumatismes du squelette : examen, collier cervical, attelles, retrait du casque, immobilisation générale (matelas immobilisateur à dépression, plan dur), dégagements
Jour 4	Relevage et brancardage · coordination des actions au sein de l'équipe · cas concrets de synthèse et évaluation

SESSIONS 2026-2027

- Session 1 : PSE2 du 11 au 14 février 2027 (après le PSE1, 6-10 févr.)
- Session 2 : PSE1 + PSE2 enchaînés du 3 au 11 avril 2027
- Sessions sur quatre week-ends selon la demande

Perpignan · 12 places · paiement virement, chèque ou espèces
Pas de financement OPCO ni CPF